



## **Avis aux doctorants 2<sup>ème</sup> année** **Année Universitaire 2020/2021**

L'inscription s'effectue obligatoirement à travers le lien (<http://enis.e-doctorale-usf.tn>) en suivant les étapes suivantes :

### **Demande de deuxième inscription en thèse**

1. Saisir les informations requises pour la demande de candidature aux études de doctorat sur le site Web de l'école (<https://www.enis.e-doctorale-usf.tn/login>) et joindre toutes les pièces suivantes :
  - Rapport annuel sur l'état d'avancement signé par Directeur de thèse.
  - Rapport du projet de recherche (à télécharger de l'application) cosigné par le doctorant et son Directeur de thèse.
  - Copie de la première inscription en thèse
  - Copie de la CIN ou du passeport pour les étrangers
2. Après avoir saisi toutes les données, imprimer la demande de la deuxième inscription et la soumettre à l'Ecole Doctorale, accompagné
  - Des documents mentionnés ci-dessus à la première étape.
  - Rapport de la commission de thèse de l'étudiant sur le projet de recherche (à télécharger de l'application) après l'évaluation par la commission de thèse de l'étudiant. Signé par le jury de la thèse de l'étudiant.

### **Préparation et validation du projet de thèse**

Le doctorant prépare à la fin de la première année de doctorat en collaboration avec son Directeur de thèse, un projet de recherche cohérent comprenant un calendrier clair d'exécution. Le projet est cosigné par le doctorant et son Directeur de thèse et soumis à la commission de thèse de l'étudiant concerné afin d'évaluer sa cohérence et sa qualité.

Tout projet de recherche est discuté lors d'une réunion de la commission de thèse de l'étudiant, qui peut l'approuver ou demander sa révision et sa modification avant sa transmission à la commission de doctorat concernée.

Dans tous les cas, l'approbation finale du projet de recherche est effectuée par la commission de doctorat concernée.

L'étudiant sera informé de la décision de la commission de la thèse par courrier électronique dans trois cas :

- Approbation du projet de recherche
- Révision et modification du projet de recherche (modifié, rechargé et téléchargé à nouveau sur le site)
- Non approbation du projet de recherche

Après approbation de la candidature, le doctorant sera informé par courrier électronique de l'ouverture du site d'inscription ([www.inscription.tn](http://www.inscription.tn)) pour effectuer les opérations de paiement, puis téléchargera le récépissé de paiement sur le site internet de l'EDOCT.

Les enseignants et les contractuels non permanents peuvent télécharger le certificat de travail sans s'inscrire sur le site Web ([www.inscription.tn](http://www.inscription.tn)).

N.B. La date limite d'inscription est fixée le **30 Novembre 2020.**



**Le Directeur de l'Ecole Doctorale**  
**Mohamed MASMOUDI**